



LISTES D'ARBITRES

LES ARBITRES DE LA C.A.I.P.

La C.A.I.P. est en mesure d'associer une Liste d'arbitres et un Règlement d'arbitrage dans divers domaines:

- domaine juridique
- domaine de la propriété industrielle
- domaine du commerce et de l'industrie agro-alimentaire
- domaine comptable et financier
- domaine de la franchise
- domaine technique
- domaine de la construction
- liste transversale d'arbitres internationaux

En cas de difficulté pour identifier le domaine d'arbitrage concerné ou lorsqu'il n'existe pas de liste d'arbitres dans un secteur d'activité déterminé, le **Secrétariat Général** peut aider les parties à prendre contact avec des arbitres offrant les garanties de compétence et d'indépendance souhaitées.

Le **Règlement d'arbitrage de la Chambre arbitrale** permet aussi aux parties de désigner des arbitres en dehors des listes proposées par la Chambre. Dans ce cas, il appartient alors aux parties de s'assurer elles-mêmes de la compétence et de l'indépendance des arbitres. Cette exigence d'indépendance est sanctionnée par la signature du **Code d'éthique de la C.A.I.P.** , auquel sont assujettis tous les arbitres.

La C.A.I.P. respecte également la **Charte d'éthique de la Fédération des Centres d'Arbitrage.**